



N° OJ : 20

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/10/2021

**Objet :** Sports.- Subsidies spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 1.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsidies spécifiques pour un montant total de 1.500,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2021 à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- 1) 750,00 EUR à l'asbl "Volpe Brussels Boxing Club" pour le "Brussels Sport" du 3/04/2021;
- 2) 750,00 EUR à l'asbl "City Runs" pour les activités organisées par l'asbl.

Annexes :